

Tremblay-en-France

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers

Séance du 16 décembre 2021

- en exercice : 39

- présents : Monsieur François ASENSI, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Olivier GUYON, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Vincent FAVERO, Madame Marie-Ange DOSSOU, Monsieur Amadou CISSE, Madame Nijolé BLANCHARD, Monsieur Thierry GODIN, Monsieur Jean-Claude FOYE, Monsieur Michel BODART, Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Catherine LETELLIER, Monsieur Bernard CHABOUD, Monsieur Mohamed GHODBANE, Madame Nathalie MARTINS, Madame Christelle KHIAR, Monsieur Luis BARROS, Madame Estelle DAVOUST, Monsieur Julien TURBIAN, Madame Célia BOUHACINE, Madame Angéline WATY, Madame Valérie SUIN, Monsieur Cyril LEMOINE, Monsieur Sébastien DE CARVALHO.

- excusés représentés : Madame Céline FAU, ayant donné pouvoir à Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Arnold MAKWO, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Monsieur Bertrand LACHEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Aline PINEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard CHABOUD, Monsieur Louis DARTEIL, ayant donné pouvoir à Madame Christelle KHIAR, Madame Aurélie MAQUEVICE, ayant donné pouvoir à Monsieur Luis BARROS, Madame Louiza MOUNIF, ayant donné pouvoir à partir du point n°8, à Madame Angéline WATY.

- excusée : Madame Calista BOURRAT

- absents : Monsieur Lino FERREIRA, Madame Céline FREBY, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.

Monsieur Mohamed GHODBANE, Conseiller municipal, Secrétaire de séance

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 10 décembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal, 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France.

Le quorum étant atteint, Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France, déclare la séance ouverte à 18h00.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales, Monsieur Mohamed GHODBANE, Conseiller municipal a été désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

Installation de Monsieur Cyril LEMOINE dans ses fonctions de Conseiller municipal en lieu et place de Monsieur Emmanuel NAUD, rendu inéligible par décision du Conseil d'Etat – Modification de l'ordre du tableau du Conseil municipal

ARTICLE 1.

PROCEDE à l'installation de Monsieur Cyril LEMOINE dans ses fonctions de Conseiller municipal de la Commune de Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

MODIFIE l'ordre du tableau du Conseil municipal suite au remplacement de Monsieur Emmanuel NAUD, rendu inéligible par décision du Conseil d'Etat, par Monsieur Cyril LEMOINE en qualité de Conseiller municipal sur la liste « Tremblay 2020 ».

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des Collectivités territoriales entre le jeudi 16 septembre et le mercredi 24 novembre 2021 inclus

ARTICLE 1.

PREND ACTE, dans les termes annexés à la présente délibération, de la liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-22 et L2122-23 du code général des Collectivités territoriales entre le jeudi 16 septembre 2021 et le mercredi 24 novembre 2021 inclus.

à l'unanimité

Décision Modificative 2021 n°1

ARTICLE 1.

VOTE la décision modificative n°1 de 2021 s'équilibrant ainsi :

En fonctionnement :

- Dépenses nouvelles	- 1434.817 €
- Virement à la section d'investissement	3.916.673 €
- Total dépenses de fonctionnement	2.481.856 €

- Recettes nouvelles	2.481.856 €
- Total recettes de fonctionnement	2.481.856 €

En investissement

- Dépenses nouvelles	54.857 €
- Total dépenses d'investissement	54.857 €

- Recettes nouvelles	- 3.861.816 €
- Virement à la section de fonctionnement	3.916.673 €
- Total recettes d'investissement	54.857 €

à l'unanimité

Débat d'Orientation Budgétaire 2022

ARTICLE 1.

VOTE, dans les termes annexés, les orientations budgétaires 2022.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Approbation de l'augmentation du barème des tranches du quotient familial 2022-2023

ARTICLE 1.

ADOPTE dans les termes annexés à la présente délibération, l'augmentation du barème des tranches de quotient familial pour 2022-2023.

ARTICLE 2.

PRECISE que la mise en œuvre sera effective à compter du 1^{er} février 2022 jusqu'au 31 janvier 2023.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente affaire.

à l'unanimité

Etablissement des tarifs municipaux des services publics pour l'année 2022 pour les activités soumises ou non au quotient familial

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés, le tableau des prestations municipales soumises ou non au quotient familial et tarifs dégressifs, ainsi que le principe de facturation spécifique aux organismes d'accueil dans le cadre de l'accueil de familles au sein de dispositifs sociaux (hôtel social, etc.), selon le quotient spécifique à la tranche B.

PRECISE que le coût de référence est appliqué pour l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E) pour les séjours enfants, adolescents et familles (selon l'organisation des séjours Vacances et Classes Transplantées).

ARTICLE 2.

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2022 et dans les termes annexés à la présente délibération, les tarifs pour les activités municipales non soumises au calcul du quotient familial.

FIXE à compter du 1^{er} février 2022 et dans les termes annexés à la présente délibération, les tarifs pour les activités municipales soumises au calcul du quotient familial.

FIXE à compter du 1^{er} septembre 2022 et dans les termes annexés à la présente délibération, les tarifs pour les activités du conservatoire municipal.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel

PRECISE que la présente délibération prend effet à compter du 17 décembre 2021. Toutes les délibérations du Conseil municipal antérieures et contraires à la présente délibération sont abrogées.

ARTICLE 2.

INSTAURE le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour tous les groupes fonction au sein de la Commune de Tremblay-en-France.

ARTICLE 4.

PRECISE que le montant du Complément Indemnitaire Annuel sera calculé selon la répartition suivante :

- 75% calculé sur la manière de servir de l'agent ;
- 25% calculé sur le présentéisme de l'agent.

ARTICLE 5.

PRECISE que le montant de la partie présentéisme du complément sera imputé à compter du 11^{ème} jour d'absence selon les modalités suivantes :

- o Du 11^{ème} au 17^{ème} jour d'absence : 75% ;
- o Du 18^{ème} au 25^{ème} jour : 50% ;
- o Du 26^{ème} au 30^{ème} jour : 25%.

DIT que les Autorisations Spéciales d'Absence au titre de l'article 21 de la loi du 13 juillet 1983 n'impacteront pas le CIA.

ARTICLE 6.

DIT que le montant du CIA sera versé en une fois au cours du 1^{er} semestre de l'année suivante sous réserve de la réception de la manière de servir. Le CIA sera versé pour les agents partant en retraite au cours de l'année sur le dernier salaire. Pour les agents quittant la collectivité ayant eu une présence effective de plus de 6 mois, le CIA sera versé au prorata temporis sur le dernier bulletin.

ARTICLE 7.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Révision des loyers commerciaux au titre de la situation exceptionnelle de crise sanitaire de la Covid-19

ARTICLE 1.

APPROUVE, la mise en œuvre d'une réduction de loyer de trente-trois pour cent (33%), à compter du 1^{er} janvier 2022, pour les commerces suivants, locataires sur le patrimoine de la Commune de Tremblay-en-France :

- Chemin des Saints Pères : Auberge du château bleu ;
- Centre commercial Hector Berlioz- rue Jean Racine -2/8 rue Georges Bizet : FT MARKET ;
- 77 Avenue Henri Barbusse : SNC AUX 2SOEURS ;
- 79 Avenue Henri Barbusse : LE CLOS FLEURI ;
- 81 Avenue Henri Barbusse : LES VIANDES B.F.M ;
- 15 Place Albert Thomas : Monsieur et Madame LU.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 1 ne prend pas part au vote (Madame Amel JAOUANI)

Installation d'une patinoire en plein air sur la Commune de Tremblay-en-France – Approbation du règlement et de la charte de bonne conduite pour l'année 2022 – Approbation des tarifs 2022

ARTICLE 1.

APPROUVE l'installation d'une patinoire en plein air au sein du Parc de Tremblay-en-France durant les vacances d'hiver 2022 ainsi que la mise en place d'une tarification relative à la location des patins sous forme de vente de tickets dans les conditions suivantes :

- 1€ pour les moins de 18 ans ;
- 2€ pour les plus de 18 ans.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement et la charte de bonne conduite de la patinoire de plein air.

ARTICLE 3.

PRECISE que les dates de fonctionnement de la patinoire en plein air sont les suivantes : du premier samedi après-midi au dernier samedi des vacances scolaires 2022 inclus, soit du samedi 19 février au dimanche 06 mars 2022 inclus.

ARTICLE 5.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Approbation d'une convention d'objectifs à signer entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Association Office Municipal de la Jeunesse de Tremblay (OMJT)

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention pluriannuelle d'objectifs à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Office Municipal de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT) dont le siège social est situé à Tremblay-en-France au 10 rue Jules Ferry.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Célia BOUHACINE, Monsieur Louis DARTEIL, Monsieur Jean-Claude FOYE)

Soutien aux actions locales en direction des tremblaysiens – Versement de subventions aux associations pour l'exercice 2021

ARTICLE 1.

VOTE dans les termes annexés à la présente délibération, l'état détaillé de répartition des subventions aux associations pour l'année 2021, d'un montant total de 4 000 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre – Versement de subvention au profit de l'Association « Orchestre Symphonique Divertimento » au titre de l'année 2021

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 de la convention pluriannuelle d'objectifs à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association « Orchestre Symphonique Divertimento ».

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Versement du solde de la subvention municipale de fonctionnement aux associations sportives (hors convention cadre) pour l'exercice 2021

ARTICLE 1.

VOTE le versement du solde de la subvention de fonctionnement d'un montant total de **11.155 €** réparti entre les associations sportives désignées ci-dessous :

Associations Sportives	Buts	Acompte Fonctionnement	Subvention complémentaire	Solde Fonctionnement
GOJO-RYU	Activités de karaté pour les enfants et les adultes, baby karaté pour les 4-6 ans, activités de kobudo (armes traditionnelles)	1.250€	-	1.250€
TENNIS DE TABLE DE SEVRAN, TREMBLAY, VILLEPINTE, TTST Ville	Pratique du tennis de table	600€	-	0€
Les Archers du Vert Galant	Pratique et entraînement au tir à l'arc en salle et en extérieur	650€		650€
Tremblay Rouvres Boxe Française	Discipline de compétition et de loisirs. Cours de chaus fight et savate pro	1.300€	-	1.300€
Tac Entente des 4 V M	L'art d'élever et de faire concourir les pigeons voyageurs	200€	-	0€
Association FKBC	Initiation des débutants à la boxe (pieds et poings) et perfectionnement des compétiteurs	975€	-	0€
Grimpe Tremblay Dégaine	Organisation, développement et promotion des activités d'escalade et de montagne	1.425€		1.425€
Gym et Joie Pourquoi pas nous	Activités de gym douce et de relaxation pour adultes et seniors	500€	-	500€
Rythme Amitié Souplesse sans retour	Gymnastique volontaire et bien-être pour adultes	500€	-	500€
Vivre Mieux	Activités de gym dynamique, gym douce, gym d'entretien,	3.250€	-	3.250€

	stretching, stretching postural, yoga, renforcement musculaire, abdos-fessiers, musculation, step, zumba fitness			
Les Copains d'Abord	Organisation d'activités cyclotouristiques et de réunions à caractère culturel, artistique ou sportif	145€	-	145€
Le Roseau V Viet Vo Dao	Compétitions et loisirs. Pratique du Viet Vo Dao, cours de Viet Taï Chi (énergie interne), cours de Danse de la licorne	275€	-	275€
Les Fins Hameçons du Sausset	Pratique de la pêche à la ligne	1.250€	-	1.250€
Section Tremblaysienne de Tarot (STT)	Pratique du tarot	250€	-	250€
USBSD Cyclisme	Compétition de cyclisme sur route, cyclocross et VTT. Niveaux Régional et national	125€	-	125€
US Bois Saint Denis Cyclo	Organisation de sorties cyclo, des rallyes et de sorties club	235€	-	235€
Académie sportive Tremblaysienne	Pratique de pancrace et de sambo	90€	-	0€
MT Créatif Tremblay	Arts martiaux - pratique de jujitsu brésilien	345€	-	0€
PAE Ronsard	Deux Actions : - Classes à option sport : 1 classe de 6 ^{ème} et 1 classe de 5 ^{ème} . Ce sont des classes avec un emploi du temps aménagé permettant le choix de l'option	2.000€	-	0€

	<p>Education Physique et sportive. La classe à option EPS permet aux élèves de pratiquer des activités physiques et sportives durant une demi-journée supplémentaire. Celles-ci n'étant pas programmées par l'équipe pédagogique d'EPS dans le cadre des cours d'EPS. En effet, la volonté de l'équipe pédagogique d'EPS est de permettre aux élèves de cette classe de « sortir » de l'établissement et de la localité, en vue d'offrir aux élèves une ouverture culturelle et sportive plus vaste et dirigée vers des activités qu'ils ne pratiquent pas (activités de pleine nature).</p> <p>- la classe handball section sportive :</p> <p>Les classes concernées sont une classe par niveau de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Ce sont des classes avec un emploi du temps aménagé, permettant la pratique de l'activité Handball en plus des cours d'EPS obligatoires. La section sportive est ouverte aux garçons uniquement. Les élèves de la section sportive pratiquent le handball à hauteur de 3h hebdomadaires. Celles-ci s'ajoutent aux 4h d'Education Physique et sportive en 6^{ème} et aux 3h</p>			
--	--	--	--	--

	d'EPS dans les autres niveaux. Ainsi ce sont 108h de handball qui sont proposées à chaque élève de la section.			
Association sportive de l'Enseignement Primaire	Association du sport scolaire primaire - Subvention pour l'organisation du cross de l'école publique	550€	0	0€
TOTAL		15.915€	0€	11.155€

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Personnel communal – Modification de la délibération n°2021-137 du 30 septembre 2021 portant créations de postes

ARTICLE 1.

APPROUVE la modification de la délibération n° 2021-137 du Conseil municipal du 30 septembre 2021 ainsi que le tableau des effectifs de la manière suivante :

DIT que suite à une erreur matérielle, il faut lire, à compter du 17 décembre 2021 :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
+ 2 Adjoints techniques pal 1	58	60
+ 4 Adjoints techniques pal 2	187	191

DIT que les autres dispositions de la délibération restent inchangées.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Personnel communal – Suppressions et créations de postes

ARTICLE 1.

APPROUVE la modification du tableau des effectifs de la commune de Tremblay-en-France à compter du 17 décembre 2021 de la manière suivante :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
- 2 Adjoints administratifs	57	55	-retraite adjoint administratif poste occupé par agent tremplin – vie de quartiers -suppression assistante administrative - recrutement sur un autre grade – développement durable
-8 Adjoints administratif pax 1	81	73	-agent en disponibilité de longue durée ayant sollicité sa retraite - recrutement effectué sur un autre grade - sports -mutation externe assistante comptable - recrutement sur un autre grade - enfance -recrutement assistante administrative sur un autre grade - vacances -retraite de l'agent - Cabinet du Maire -retraite recrutement effectué sur un autre grade - archives documentation --retraite assistante administrative - DRH -suppression suite à changement de filière – police municipale -mutation externe poste créé au CM de septembre 2021 sur un autre grade - vie de quartiers
-2 Adjoints administratif pax 2	62	60	-radiation agent en disponibilité de longue durée pour convenance personnelle poste remplacé par un agent titulaire - achats marchés -retraite d'un agent recrutement au service population poste créé en adjoint administratif au Conseil municipal septembre 2021 – population
+1 Adjoint administratif pal 2	60	61	-recrutement assistante administrative – vacances
-4 Adjoints d'animation pax 1	15	11	-suppression disponibilité pour convenances personnelles – enfance -recrutement animateur sur autre grade suite mobilité interne – enfance -2 suppressions animateurs suite mobilité agents vers postes de directeur – enfance
+4 Adjoints d'animation	46	50	-recrutement d'animateurs – enfance
-7 Adjoints d'animation pax 2	38	31	-suppressions animateurs enfance suite disponibilité pour convenances personnelles -suppression animateur enfance suite mobilité agent vers poste administratif service jeunesse -suppression animateur enfance suite mobilité interne adjoint chef de service enfance -suppressions animateurs suite mobilité externe

			-suppression animateur suite mobilité interne d'un agent sur poste administratif
+7 Adjoint d'animation	50	57	-Recrutement d'animateurs – enfance
-7 Adjoints techniques paux 1	60	53	- décès agent polyvalent - recrutement sur un autre grade -mutation agent logistique magasin -recrutement sur un autre grade -retraite d'un agent d'entretien recrutement effectué sur un autre grade -retraite agent enfance matériel - recrutement sur un autre grade mobilité interne -retraite agent entretien - recrutement sur un autre grade -retraite agent entretien - recrutement sur poste créé CM Sept 2021 -retraite pour invalidité recrutement effectué sur un autre grade
+1 Adjoint d'animation pal 1	11	12	-recrutement enfance matériel
+1 Adjoint technique	198	199	-recrutement suite à retraite – intendance restauration
-4 Adjoints techniques paux 1 +4 Agents de maitrise	53 46	49 50	-4 promotions internes agent de maitrise -Intendance-restauration -Espaces verts -CTM
-1 Adjoint technique pal 2	191	190	-retraite adjoint responsable unité - recrutement sur un autre grade – intendance-restauration
-1 Adjoint technique pal 2	190	189	-radiation disponibilité de longue date recrutement effectué sur un autre grade – sports
-1 Adjoint technique pal 2	189	188	-radiation disponibilité de longue date recrutement effectué sur un autre grade – CTM
-1 Adjoint technique pal 2	188	187	-retraite agent manutentionnaire et poids lourds -recrutement sur un autre grade – CTM
-1 Adjoint technique pal 2	187	186	-retraite peintre - recrutement sur un autre grade – CTM
-1 Adjoint technique pal 2	186	185	-retraite agent - recrutement sur un autre grade – Intendance-restauration
-1 Adjoint technique pal 2	185	184	-retraite agent d'entretien - recrutement sur un autre grade – Intendance-restauration
-1 Adjoint technique pal 2	184	183	-retraite agent d'installations sportives - recrutement sur un autre grade – sports
-1 Adjoint technique pal 2	183	182	-retraite infographiste - recrutement sur un autre grade CM Juin 2021 – communication
-1 Adjoint technique pal 2	182	181	-démission chauffeur poids lourd - recrutement sur un autre grade CM sept 2021 – CTM
-1 Adjoint technique pal 2	181	180	-mutation externe ASVP - recrutement sur un autre grade – PM
-1 Adjoint technique pal 2	180	179	-retraite agent d'entretien - recrutement sur un autre grade – intendance-restauration
-1 Adjoint technique pal 2	179	178	-retraite agent d'entretien - recrutement sur un autre grade – intendance-restauration
-1 Adjoint technique pal 2	178	177	-retraite agent d'entretien - recrutement sur un autre grade – intendance-restauration
-1 Adjoint technique pal 2	177	176	-changement de filière suite à réussite à concours auxiliaire de puériculture – petite

			enfance
-1 Adjoint technique pal 2	176	175	-changement de filière nomination sur grade auxiliaire de puériculture CM sept 2021 – petite enfance
-1 Adjoint technique pal 2	175	174	-retraite agent logé - recrutement sur un autre grade – intendance-restauration
-1 Adjoint technique pal 2	174	173	-mutation externe jardinier - recrutement sur un autre grade – espaces verts
+ 1 Adjoint technique	199	200	-recrutement jardinier suite à mutation – espaces verts
-1 Adjoint technique pal 2	173	172	-mobilité interne sur poste vacant de gardien de police municipale suite réussite à concours – PM
-1 Adjoint technique pal 2	172	171	-retraite agent d'entretien - recrutement sur un autre grade – intendance-restauration
-1 Adjoint technique pal 2	171	170	-recrutement agent d'entretien suite à mobilité interne – petite enfance
+ 1 Adjoint technique	200	201	- recrutement agent d'entretien suite à mobilité – intendance restauration
-6 Adjointes techniques paux 2 +6 Agents de maitrise	170 50	164 56	- 6 promotions internes agent de maitrise -Intendance restauration -Espaces verts -Imprimerie -CSU
-1 Administrateur territorial	1	0	-radiation des cadres - retraite – DGS
-1 Agent de maitrise	56	55	-disponibilité de longue durée - recrutement par un agent titulaire - petite enfance
-1 Agent de maitrise	55	54	-Radiation suite à intégration Mairie de Paris - Informatique
-1 Agent de maitrise	54	53	-mutation externe responsable des agents polyvalents bâtiment - CTM
-1 Agent de maitrise	53	52	-mutation externe technicien salubrité – hygiène et salubrité
-1 Agent de maitrise +1 Adjoint technique	52 201	51 202	-recrutement agent d'entretien suite à mobilité d'un agent vers poste responsable d'unité – intendance restauration
-1 Agent de maitrise	51	50	-décès d'un gardien d'installations sportives – recrutement sur un autre grade – sports
-1 Agent de maitrise	50	49	-retraite responsable de secteur maintien à domicile - recrutement sur un autre grade – CCAS Ville
-1 Agent de maitrise	49	48	-retraite responsable d'unité- recrutement sur un autre grade - intendance restauration
-1 Agent de maitrise principal	51	50	-retraite agent imprimerie - recrutement sur un autre grade - imprimerie
-1 Agent de maitrise principal	50	49	-retraite cuisinier crèche - recrutement sur un autre grade – petite enfance
-1 Agent de maitrise principal	49	48	-retraite électricien recrutement effectué sur un autre grade - CTM
-1 Agent de maitrise principal	48	47	-retraite responsable logistique et garage poste transformé en resp administratif - CTM
-1 Agent de maitrise principal	47	46	-retraite serrurier recrutement effectué sur un autre grade CM sept 2021 - CTM
-1 Agent de maitrise principal	46	45	-retraite électricien - recrutement sur un autre grade - CTM

-1 Agent social pal 2	6	5	-retraite d'un agent social en reclassement sur la ville poste déjà remplacé sur le CCAS - Auxiliaires Sécurité Gardiens Parcs
-1 Animateur +1 Rédacteur territorial	19 39	18 40	-intégration filière administrative – CCAS Ville
-1 Assistant enseignement artistique TNC 20%	2	1	-retraite recrutement effectué sur un autre grade - conservatoire
-1 Assistant enseignement artistique TNC 30%	2	1	-recrutement effectué sur un autre grade et changement temps travail - conservatoire
-1 ATSEM pal 1 +1 Adjoint d'animation	27 57	26 58	-retraite ATSEM recrutement par voie de mobilité interne – enfance
-1 ATSEM pal 1 +1 ATSEM pal 2	26 9	25 10	-recrutement ATSEM - intendance restauration
-1 ATSEM pal 1 +1 Adjoint d'animation pal 1	25 12	24 13	-retraite ATSEM recrutement- recrutement par voie de mobilité interne – intendance restauration
-1 ATSEM pal 1 +1 Auxiliaire de puériculture pal 2	24 25	23 26	-recrutement d'un agent sur autre grade – petite enfance
-1 Attaché territorial principal	23	22	-mutation externe – démocratie locale
-1 Attaché territorial principal	22	21	-mutation externe – DRH
-1 Attaché territorial principal	21	20	-retraite directeur – MPVA
-1 Attaché territorial	96	95	-retraite assistante direction générale - recrutement sur un autre grade - DG
-1 Attaché territorial	95	94	-retraite chargé de développement local poste requalifié CM avril 2021 - Attractivité locale
-1 Attaché territorial	94	93	-Intégration suite détachement de longue durée – action éducative
-1 Attaché territorial	93	92	-mutation directrice adjointe CCAS - recrutement sur un autre grade - CCAS
-1 Attaché territorial	92	91	- suppression du poste conseiller en relations sociales poste requalifié en chargé de relations sociales au CM sept 2021 - DRH
-1 Attaché territorial	91	90	-suppression du poste assistante DG - recrutement sur un autre grade - DG
-1 Attaché territorial	90	89	-suppression de poste régularisation suite à dispo de longue durée pour création d'entreprise – Action culturelle
-1 Attaché territorial	89	88	-suppression chargé de mission relations et accompagnement des commerces de proximité - recrutement sur un autre grade CM sept 2021 - Modernisation action publique
-1 Attaché territorial +1 Rédacteur pal 2	88 28	87 29	-recrutement chargé d'accompagnement logement sur un autre grade - Habitat et Vie sociale
-1 Attaché territorial	87	86	-mutation externe chargé de l'observatoire social - Observatoire social
-1 Attaché territorial	86	85	-recrutement chargé mission commerce sur un autre grade création CM 04/2021 – attractivité locale
-1 Attaché principal	20	19	-retraite chef de service insertion - recrutement sur un autre grade – CCAS Ville

-1 Attaché territorial hors classe	2	1	-retraite directrice culture recrutement effectué sur un autre grade – action culturelle
-1 Attaché territorial hors classe	1	0	-mutation externe DGS – DG
-1 Auxiliaire de puériculture pal 1	20	19	-retraite animatrice relais assistantes maternelles – recrutement sur un autre grade – petite enfance
-1 Auxiliaire de puériculture pal 1 +1 ATSEM pal 1	19 23	18 24	-retraite auxiliaire de puériculture - recrutement sur un autre grade d'agent faisant fonction – petite enfance
-1 Chef de police	2	1	-départ en retraite - recrutement sur un autre grade
-1 Chef de police	1	0	-régularisation suppression poste suite à promotion interne chef de service de police
-2 Directeurs territoriaux	2	0	-2 départs en retraite directeur des finances et directrice du management stratégique RH – Finances et DRH
-1 Ingénieur territorial	22	21	-mutation agent vers le SMAEP-TC - SIAEP
-1 Ingénieur territorial	21	20	-mutation chef du service bâtiment - recrutement sur un autre grade – ST maintenance bâtiments
-1 Ingénieur territorial	20	19	- mutation resp fluides - recrutement sur un autre grade – ST fluides
-1 Ingénieur territorial	19	18	-retraite technicien éclairage public - recrutement sur un autre grade – ST voirie
-1 Psychologue Classe Normale	4	3	-suppression chargé en santé mental poste – recrutement sur autre grade CM sept 2021 – PMS
-1 Rédacteur territorial	40	39	-mutation assistante juridique des assemblées - recrutement sur un autre grade – Affaires générales
-1 Rédacteur territorial	39	38	-recrutement assistante administrative sur un autre grade - jeunesse
-1 Rédacteur territorial	38	37	-recrutement correspondant CNAS effectué sur un autre grade- DRH
-1 Rédacteur territorial principal 1	12	11	-retraite responsable courrier - recrutement sur un autre grade - courrier
-1 Rédacteur territorial principal 2	29	28	-démission coordonnateur CLSPD - recrutement sur un autre grade - CLSPD
-1 Rédacteur territorial principal 2	28	27	-intégration du responsable ACTE à l'Éducation nationale – jeunesse
-1 Rédacteur territorial principal 2	27	26	-mobilité externe chargé de projet culture – recrutement sur un autre grade – culture
-1 Rédacteur territorial principal 2	26	25	-mutation chargé SIRH - recrutement sur un autre grade – DRH
-1 Rédacteur territorial principal 2	25	24	-retraite agent - recrutement sur un autre grade – VDQ
-1 Rédacteur territorial principal 2 +1 Adjoint administratif	24 55	23 56	-retraite gestionnaire RH - recrutement sur un autre grade – DRH
-1 Technicien territorial	21	20	-démission technicien hygiène et salubrité – recrutement sur un autre grade – hygiène et salubrité
-1 Technicien territorial	20	19	-radiation technicien sécurité incendie en disponibilité de longue date - recrutement sur

			un autre grade – ST
-1 Technicien territorial	19	18	-suppression chef de service logistique poste requalifié en responsable secteur magasin déménagement - recrutement effectué sur un autre grade – CTM
+1 Attaché territorial	85	86	-recrutement chargé de mission PEL / CTG
-7 Rédacteurs territoriaux pax 2 +7 Rédacteurs territoriaux pax 1	23 11	16 18	-avancement de grade (4 examens professionnels et 3 au choix) -DRH -Finances » -Comptabilité publique -Communication -Sports -Intendance restauration -Conservatoire
-9 Adjoints administratifs pax 2 +9 Adjoints administratifs pax 1	6173	52 82	- Avancement de grade -Conservatoire -Intendance restauration -DG -CCAS Ville -Service enseignement/Vie scolaire -Permis de construire -Population -Courrier
-2 Attachés territoriaux +2 Attachés territoriaux pax	86 19	84 21	-avancement de grade -DG -Intendance restauration
-1 Attaché territorial principal +1 Attaché territorial hors classe	21 0	20 1	- Avancement de grade - DG
-9 Adjoints d'animation pax 2 +9 Adjoints d'animation pax 1	31 13	22 22	- Avancement de grade -Enfance -VDQ -Jeunesse -Intendance restauration
-6 Adjoints d'animation +6 Adjoints d'animation pax 2	58 22	52 28	- Avancement de grade -Enfance -Intendance restauration
-1 Animateur pal 2 +1 Animateur pal 1	11 2	10 3	- Avancement de grade -Vie de quartier
-1 Éducateur de jeunes enfants +1 Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	11 2	10 3	- Avancement de grade - petite enfance
-4 Adjoints techniques pax 2 +4 Adjoints techniques pax 1	164 49	160 53	- Avancement de grade -CTM -Espaces verts -CCAS ville -Intendance restauration
-9 Adjoints techniques +9 Adjoints techniques pax 2	202 160	193 169	- Avancement de grade -Police municipale -Intendance restauration

			-CTM -Sports -Espaces verts
-14 Agents de maitrise +14 Agents de maitrise paux	48 45	34 59	- Avancement de grade -Sports -Intendance restauration -Imprimerie -Espaces verts -Petite enfance -CTM -ST
-1 Ingénieur territorial +1 Ingénieur principal	18 7	17 8	- Avancement de grade - services techniques
-1 Technicien territorial +1 Technicien principal	18 10	17 11	- Avancement de grade – CTM
-3 Gardiens brigadiers +3 Brigadiers chef principal	24 14	21 17	- Avancement de grade – PM
-1 Professeur d'enseignement artistique de classe normale +1 Professeur d'enseignement artistique hors classe	3 7	2 8	- Avancement de grade – conservatoire
-2 Adjoints du patrimoine paux 2 +2 Adjoints du patrimoine paux 1	4 0	2 2	- Avancement de grade – médiathèque
-3 adjoints administratifs +3 adjoints administratifs paux 2	56 52	53 55	- Avancement de grade -Enfance -Sports -CCAS ville
+1 Rédacteur territorial	37	38	-recrutement référent en santé mentale au Pôle Municipal de Santé
+1 agent de maitrise	34	35	-Technicien concessionnaire de travaux – bâtiments ST

ARTICLE 2.

PRECISE que dans l'éventualité où les postes ne pourraient pas être pourvus par des agents titulaires, ils le seront par des agents contractuels conformément à :

- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47,
- au décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée,
- au décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels (pris pour l'application de l'article 32 I de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983).

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) de la filière technique (technicien et ingénieur), et de la filière sportive (Conseiller des APS) et de la filière médico-sociale

ARTICLE 1.

PRECISE que la présente délibération prend effet à compter du 1er janvier 2022. Toutes les délibérations du conseil municipal antérieures et contraires à la présente délibération sont abrogées.

ARTICLE 2.

MODIFIE l'article 6 de la délibération n°2018-124-1 du 27 septembre 2018 portant approbation du RIFSEEP pour intégrer les montants de référence applicables aux ingénieurs territoriaux, aux cadres de santé paramédicaux, aux infirmières et techniciens paramédicaux, aux puéricultrices cadres de santé, aux psychologues, aux puéricultrices, aux Infirmiers en soins généraux, aux éducateurs de jeunes enfants et aux conseillers des APS comme suit :

- **Catégories A**

<i>Ingénieurs territoriaux</i>	
Groupe 1	36 210 €
<i>Groupe 1 –logement pour nécessité absolue de service</i>	22 310 €
Groupe 2	32 130 €
<i>Groupe 2 –logement pour nécessité absolue de service</i>	17 205 €
Groupe 3	25 500 €
<i>Groupe 3 –logement pour nécessité absolue de service</i>	14 320 €

<i>Cadres de santé paramédicaux, infirmières et techniciens paramédicaux, puéricultrices cadres de santé</i>	
Groupe 1	25 500 €
Groupe 2	20 400 €

<i>Psychologues</i>	
Groupe 1	25 500 €
Groupe 2	20 400 €

<i>Puéricultrices</i>	
Groupe 1	19 480 €
Groupe 2	15 300 €

<i>Infirmiers en soins généraux</i>	
Groupe 1	19 480 €
Groupe 2	15 300 €

<i>Educateurs de jeunes enfants</i>	
Groupe 1	14 000 €
Groupe 2	13 500 €
Groupe 3	13 000 €

<i>Conseillers des APS</i>	
Groupe 1	25 500 €
Groupe 2	20 400 €

Ce montant correspond à un montant maximum annuel fixé dans la limite des plafonds déterminés par l'arrêté.

ARTICLE 3.

MODIFIE l'article 6 de la délibération n°2018-124-1 du 27 septembre 2018 portant approbation du RIFSEEP pour intégrer les montants de référence applicables aux techniciens territoriaux, aux techniciens paramédicaux et aux infirmiers comme suit :

- **Catégories B**

<i>Techniciens territoriaux</i>	
<i>Groupe 1</i>	<i>17 480 €</i>
<i>Groupe 1 –logement pour nécessité absolue de service</i>	<i>8 030 €</i>
<i>Groupe 2</i>	<i>16 015 €</i>
<i>Groupe 2 –logement pour nécessité absolue de service</i>	<i>7 220 €</i>
<i>Groupe 3</i>	<i>14 650 €</i>
<i>Groupe 3 –logement pour nécessité absolue de service</i>	<i>6 670 €</i>

<i>Techniciens paramédicaux</i>	
<i>Groupe 1</i>	<i>9 000 €</i>
<i>Groupe 1 –logement pour nécessité absolue de service</i>	<i>5 150 €</i>
<i>Groupe 2</i>	<i>8 010 €</i>
<i>Groupe 2 –logement pour nécessité absolue de service</i>	<i>4 860 €</i>

<i>Infirmiers (en voie d'extinction)</i>	
<i>Groupe 1</i>	<i>9 000 €</i>
<i>Groupe 1 –logement pour nécessité absolue de service</i>	<i>5 150 €</i>
<i>Groupe 2</i>	<i>8 010 €</i>
<i>Groupe 2 –logement pour nécessité absolue de service</i>	<i>4 860 €</i>

Ce montant correspond à un montant maximum annuel fixé dans la limite des plafonds déterminés par l'arrêté.

ARTICLE 4.

MODIFIE l'article 6 de la délibération n°2018-124-1 du 27 septembre 2018 portant approbation du RIFSEEP pour intégrer les montants de référence applicables aux auxiliaires de puériculture et aux auxiliaires de soins comme suit :

- Catégories C

<i>Auxiliaires de puériculture</i>	
Groupe 1	11 350 €
<i>Groupe 1 –logement pour nécessité absolue de service</i>	7 090 €
Groupe 2	10 800 €
<i>Groupe 2 –logement pour nécessité absolue de service</i>	6 750 €

<i>Auxiliaires de soins</i>	
Groupe 1	11 350 €
<i>Groupe 1 –logement pour nécessité absolue de service</i>	7 090 €
Groupe 2	10 800 €
<i>Groupe 2 –logement pour nécessité absolue de service</i>	6 750 €

Ce montant correspond à un montant maximum annuel fixé dans la limite des plafonds déterminés par l'arrêté.

ARTICLE 6.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document et tout acte administratif relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Personnel communal – Présentation du plan de formation triennal 2021-2023 des personnels territoriaux de la Commune de Tremblay-en-France

ARTICLE 1.

PREND ACTE de la présentation du plan de formation triennal 2021-2023 du personnel de la Ville de Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Personnel communal - Fixation des taux de promotion relatifs aux avancements de grades pour 2021-2026

ARTICLE 1.

FIXE les taux de promotion relatifs aux avancements de grade comme suit pour 2021-2026 :

FILIERES	MODES D'ACCES	RATIO 2021/2026
ADMINISTRATIVE		
Attaché hors classe	Ancienneté	100%
Attaché principal	Examen professionnel/	100%

	ancienneté	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Examen professionnel/ ancienneté	100%
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Examen professionnel/ ancienneté	100%
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Ancienneté	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Ancienneté	100%
<u>TECHNIQUE</u>		
Ingénieur hors classe	Ancienneté	100%
Ingénieur principal	Ancienneté	100%
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Examen professionnel/ ancienneté	100%
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Examen professionnel/ ancienneté	100%
Agent de maîtrise principal	Ancienneté	100%
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Ancienneté	100%
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Ancienneté	100%
<u>CULTURELLE</u>		
Professeur d'enseignement artistique hors classe	Ancienneté	100%
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Examen professionnel/ ancienneté	100%
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Examen professionnel/ ancienneté	100%
Assistant de conservation du patrimoine et de bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	Examen professionnel/ ancienneté	100%
Assistant de conservation du patrimoine et de bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	Examen professionnel/ ancienneté	100%
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Ancienneté	100%
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Ancienneté	100%
<u>SPORTIVE</u>		
Conseiller principal	Examen professionnel/ ancienneté	100%
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	Examen professionnel/ ancienneté	100%
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	Examen professionnel/ancienneté	100%
<u>ANIMATION</u>		
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	Examen professionnel/ancienneté	100%
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Examen professionnel/ancienneté	100%
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Ancienneté	100%
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Ancienneté	100%
<u>MEDICO-SOCIALE</u>		
Puéricultrice cadre supérieur de santé	Examen professionnel	100%
Psychologue hors classe	Ancienneté	100%
Puéricultrice de classe supérieure	Ancienneté	100%

Infirmier soins généraux hors classe	Ancienneté	100%
Infirmière en soins généraux de classe supérieur	Ancienneté	100%
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	Ancienneté	100%
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Examen professionnel/ancienneté	100%
Assistant socio-éducatif principal	Ancienneté	100%
Educateur principal de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Ancienneté	100%
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	Ancienneté	100%
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	Ancienneté	100%

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Approbation des modalités de recrutement et fixation de la rémunération des agents recenseurs pour l'enquête 2022 du recensement de la population

ARTICLE 1.

PREND ACTE que l'enquête 2022 du recensement de la population sur le territoire de la commune de Tremblay-en-France aura lieu du 20 janvier 2022 au 26 février 2022.

ARTICLE 2.

FIXE la rémunération des agents recenseurs qui seront recrutés par la Commune, qui est basée sur la feuille de logement repéré et enquêté, et sur une indemnité maximale, comme suit :

- Une rémunération à la feuille de logement de 6,64 euros bruts (six euros et soixante-quatre centimes),
- Une indemnité de 300 euros bruts (trois-cent euros). Cette indemnité est versée sous condition de l'atteinte par l'agent recenseur d'un objectif de taux d'enquête, fixé à 98% des logements attribués. Cet objectif correspond à l'objectif fixé aux Communes par l'INSEE.

à l'unanimité

Mise en place de vacations et fixation des taux de rémunération des intervenants dans le cadre de la vaccination à la Covid-19

ARTICLE 1.

APPORIVE, la mise en place de vacations et les taux de vacation horaire et rémunération forfaitaire des intervenants dans le cadre de la vaccination à la Covid-19.

ARTICLE 2.

DIT que les professionnels de santé libéraux seront rémunérés comme suit :

	Demi-journée classique	Samedi après-midi, dimanche et jours fériés
Médecins	80 € de l'heure	105 € de l'heure
Infirmiers	42 € de l'heure	54 € de l'heure
Sages-femmes	53 € de l'heure	68 € de l'heure
Chirurgiens dentistes	53 € de l'heure	68 € de l'heure

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Personnel communal – Création de vacances au titre de l'accompagnement sur les questions de tranquillité publique

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à créer des vacances à compter du 17 décembre 2021 au titre de l'accompagnement sur les questions de tranquillité publique.

ARTICLE 2.

FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base de 500 euros nets.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Mise à disposition d'un fonctionnaire auprès de l'association Espace Jean-Roger CAUSSIMON à compter du 1^{er} janvier 2022

ARTICLE 1.

AUTORISE la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès de l'association tremblaysienne Espace Jean-Roger Caussimon dont le siège social est situé 6 rue des Alpes à 93290 Tremblay-en-France, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 à raison de 35 heures par semaine.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention de mise à disposition dudit personnel communal à l'association Espace Jean-Roger Caussimon.

ARTICLE 3.

PRECISE que ladite association s'engage en contrepartie de la mise à disposition à rembourser à la commune de Tremblay-en-France les salaires ainsi que les charges de personnel afférents.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Approbation d'un avenant n°9 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Athlétique Club (TAC) – Attribution d'une subvention complémentaire pour l'année 2021

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le projet d'avenant n° 9 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Athlétique Club (TAC).

ARTICLE 2.

VOTE pour l'exercice 2021 une subvention complémentaire d'un montant total de **13.500 €** à l'Association Tremblay Athlétique Club (TAC) dont le siège social est situé Hôtel de Ville – 18 boulevard de l'Hôtel de Ville – 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 9 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Athlétique Club (TAC) ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Michel Bodart)

Versement d'une subvention au bénéfice de l'Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Jeunes et des Familles (APCJF)

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°1 à la convention cadre n° 2019-204 du 19 décembre 2019 signée entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Jeunes et des Familles.

ARTICLE 2.

VOTE le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2021, d'un montant total de 6 100 euros (six mille cent euros) au profit de l'Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Jeunes et des Familles, sise 9 avenue Edouard Branly 93420 Villepinte.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Approbation d'un avenant n°6 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay-en-France Handball (T.F.H.B) – Attribution d'une subvention complémentaire pour l'année 2021

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 6 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay-en-France Handball (TFHB).

ARTICLE 2.

VOTE pour l'exercice 2021 une subvention complémentaire d'un montant total de **4.000 €** pour l'accompagnement de 8 pensionnaires de pôle à l'Association Tremblay-en-France Handball (T.F.H.B.) sise Palais des sports 1 esplanade Maurice Thorez – 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 6 à la convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Claude FOYE, Monsieur Patrick MARTIN, Monsieur Julien TURBIAN)

Approbation de la convention d'objectifs à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT)

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention d'objectifs à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT).

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité

Approbation d'un avenant n°1 à la convention relative au financement des travaux de gros entretien du parc locatif de la SEMIPFA pour la période 2020-2025

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés, l'avenant n°1 à la convention relative au financement des travaux de gros entretien du parc locatif de la SEMIPFA pour la période 2020-2025.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 11 ne prennent pas part au vote (Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Olivier GUYON, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Marie-Ange DOSSOU, Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Thierry GODIN, Madame Christelle KHIAR, Madame Valérie SUIN)

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Tremblay Espace Évasion - Approbation d'un avenant n°7 à la convention cadre

ARTICLE 1.

VOTE une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 euros au profit de l'association Tremblay Espace Evasion située au 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°7 à la convention cadre signée avec Tremblay Espace Évasion.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°7, à effectuer le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 5 ne prennent pas part au vote (Madame Virginie DE CARVALHO, Madame Nicole DUBOE, Madame Angéline WATY, Madame Nathalie MARTINS, Monsieur Louis DARTEIL)

Finances communales - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif de l'exercice 2022

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, au titre de l'exercice 2022, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2021 de la Commune, et ce, avant le vote du budget primitif 2022.

ARTICLE 2.

DIT que les affectations de crédits sont les suivantes :

Chapitres	Crédits ouverts au budget 2021	Montants des crédits autorisés avant l'adoption du budget primitif 2022
20 - Immobilisations incorporelles	696 262,25	174 065,56
204 – Subventions d'équipement versées	7 870 129,06	1 967 532,26
21- Immobilisations corporelles	26 483 984,32	6 620 996,08
23-immobilisations en cours	7 023 619,77	1 755 904,94

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité

Approbation du versement d'un acompte de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 à l'Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT) - Approbation de l'avenant n°1 à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Jeunesse Tremblaysienne (AJT)

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement pour l'année 2022 à l'Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT), selon la convention existante, et ce, dans la limite de 25 793 euros.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°1 à la convention cadre signée avec l'Association Jeunesse Tremblaysienne.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité

**Approbation du versement d'un acompte de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 à l'association du Théâtre Louis Aragon –
Approbation de l'avenant n°3 à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Théâtre Louis Aragon**

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement pour l'année 2022, à l'association du Théâtre Louis Aragon, selon la convention existante, et ce, dans la limite de 364 252 euros.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°3 à la convention cadre signée avec l'Association Théâtre Louis Aragon.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Vincent FAVERO, Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Céline FAU, Monsieur Louis DARTEIL)

**Approbation du versement d'un acompte de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 à l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (ATC) -
Approbation de l'avenant n°3 à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (ATC)**

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement pour l'année 2022, à l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (ATC), selon la convention existante, et ce, dans la limite de 164 790 euros.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°3 à la convention cadre signée avec l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (ATC).

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Vincent FAVERO, Monsieur Thierry GODIN, Monsieur Mohamed GODBANE, Madame Christelle KHIAR, Monsieur Julien TURBIAN, Madame Calista BOURRAT, Madame Valérie SUIN)

Approbation du versement d'un acompte de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 à l'association Centre de formation municipal/boutique club emploi - Approbation de l'avenant n°4 à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Centre de Formation Municipal/Boutique Club Emploi

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement pour l'année 2022, à l'association Centre de Formation Municipal/Boutique Club Emploi (CFM/BCE), selon la convention existante, et ce, dans la limite de 109 500 euros.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°4 à la convention cadre signée avec l'Association Centre de Formation Municipal/Boutique Club Emploi.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Olivier GUYON, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Calista BOURRAT, Monsieur Amadou CISSE, Monsieur Arnold MAKWO)

Approbation du versement d'un acompte de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 à l'association La Scène Jean Roger Caussimon - Approbation de l'avenant n°1 à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association La Scène Jean Roger Caussimon

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement pour l'année 2022, à l'association La Scène Jean Roger Caussimon, selon la convention existante, et ce, dans la limite de 87 827 euros.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°1 à la convention cadre signée avec L'association La Scène Jean Roger Caussimon.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur Luis BARROS, Monsieur Vincent FAVERO, Madame Calista BOURRAT)

Approbation du versement d'un acompte de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 à l'association Maison des Jeunes et de la Culture Espace Jean-Roger Caussimon - Approbation de l'avenant n°3 à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Maison des Jeunes et de la Culture Espace Jean-Roger Caussimon

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement pour l'année 2022, à l'association Maison des Jeunes et de la Culture Espace Jean-Roger Caussimon, selon la convention existante, et ce, dans la limite de 74 669 euros.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°3 à la convention cadre signée avec l'Association Maison des Jeunes et de la Culture Espace Jean-Roger Caussimon.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 1 ne prennent pas part au vote (Monsieur Vincent FAVERO)

Approbation du versement d'un acompte de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 à l'association Mission Locale Intercommunale Sevrans/Tremblay-en-France/Villepinte - Approbation de l'avenant n°3 à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Mission Locale Intercommunale Sevrans/Tremblay-en-France/Villepinte

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement pour l'année 2022, à l'association Mission Locale Intercommunale Sevrans/Tremblay-en-France/Villepinte, selon la convention existante, et ce, dans la limite de 33 000 euros.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°3 à la convention cadre signée avec l'Association Mission Locale Intercommunale Sevrans/Tremblay-en-France/Villepinte.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur Olivier GUYON, Madame Amel JAOUANI, Madame Nijolé BLANCHARD)

Approbation du versement d'un acompte de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 à l'association Office Municipal de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT) – Approbation de l'avenant n°1 à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Office Municipal de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT)

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement pour l'année 2022, à l'association Office Municipal de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT), selon la convention existante, et ce, dans la limite de 133 406 euros.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°1 à la convention cadre signée avec l'Association Office Municipal de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT).

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Célia BOUHACINE, Madame Calista BOURRAT, Monsieur Louis DARTEIL, Monsieur Jean-Claude FOYE)

Approbation du versement d'un acompte de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 à l'association « Les P'tits pioufs » - Approbation de l'avenant n°1 à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association « Les P'tits pioufs »

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement pour l'année 2022, à l'association « Les P'tits pioufs », selon la convention existante, et ce, dans la limite de 11 970 euros.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°1 à la convention cadre signée avec l'Association « Les P'tits pioufs ».

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité

Approbation du versement d'un acompte de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 à l'association Régie de quartier de Tremblay-en-France - Approbation de l'avenant n°1 à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Régie de quartier de Tremblay-en-France

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement pour l'année 2022, à l'association Régie de quartier de Tremblay-en-France, selon la convention existante, et ce, dans la limite de 11 400 euros.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°1 à la convention cadre signée avec l'Association Régie de quartier de Tremblay-en-France.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Amadou CISSE, Monsieur Julien TURBIAN, Monsieur Bernard CHABOUD, Monsieur Pierre LAPORTE)

Approbation du versement d'un acompte de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 à l'association Tremblay Espace Évasion - Approbation de l'avenant n°8 à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Espace Évasion

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement pour l'année 2022, à l'association Tremblay Espace Evasion, selon la convention existante, et ce, dans la limite de 88 627 euros.

ARTICLE 2.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°8 à la convention cadre signée avec l'Association Tremblay Espace Evasion.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 5 ne prennent pas part au vote (Madame Virginie DE CARVALHO, Madame Nicole DUBOE, Madame Angéline WATY, Madame Nathalie MARTINS, Monsieur Louis DARTEIL)

Approbation du versement d'un acompte de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement pour l'année 2022 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), selon la convention existante, et ce, dans la limite de 521 870 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 11 ne prennent pas part au vote (Monsieur François ASESNI, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Amadou CISSE, Monsieur Bernard CHABOUD, Madame Catherine LETELLIER, Madame Aline PINEAU, Monsieur Jean-Claude FOYE, Monsieur Vincent FAVERO, Madame Christelle KHIAR, Monsieur Mohamed GHODBANE, Monsieur Lino FERREIRA)

**Travaux d'enfouissement – Convention de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire
SIGEIF – Programme 2022 – Place Albert Thomas – Affaire 93073-FL-21025**

ARTICLE 1.

Pour chaque convention de maîtrise d'ouvrage temporaire conclue entre le SIGEIF et la Commune de Tremblay-en-France, un fonds de concours est institué afin d'assurer la participation financière de la commune aux travaux d'enfouissement du réseau public aérien de distribution d'électricité dont la maîtrise d'ouvrage relève du SIGEIF.

ARTICLE 2.

Le fonds de concours versé par la Commune de Tremblay-en-France au SIGEIF correspond au coût total hors taxe de l'opération d'enfouissement du réseau public aérien de distribution d'électricité, déduction faite de la participation du SIGEIF (22% dans le cas où ENEDIS participe à hauteur de 50% et 26,40% dans le cas où Enedis participe à hauteur de 40%) et de ENEDIS (50% en site classé et 40% par défaut). Ce coût total de l'opération d'enfouissement du réseau public aérien de distribution d'électricité est composé :

- Du coût des prestations effectuées sous la maîtrise d'ouvrage du SIGEIF relativement :
 - au levé topographique ;
 - à la coordination de sécurité ;
 - à la maîtrise d'œuvre ;
 - aux investigations complémentaires ;
 - à la caractérisation des enrobés (diagnostic amiante) ;
 - au contrôle technique des ouvrages neufs de distribution publique d'électricité ;
 - aux travaux.
- Des frais de maîtrise d'ouvrage du SIGEIF correspondant à 4% du coût des prestations effectuées sous sa maîtrise d'ouvrage et énumérées ci-dessus ;
- Des frais d'ouverture de dossier d'un montant de 840 € TTC.

ARTICLE 3.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder 33,60% du coût total hors taxes de l'opération d'enfouissement du réseau public aérien de distribution d'électricité déduction faite de la participation d'ENEDIS.

ARTICLE 4.

Au vu des montants prévisionnels concernant la place Albert Thomas et correspondant aux travaux d'enfouissement du réseau public aérien de distribution d'électricité relevant de la maîtrise d'ouvrage du SIGEIF, le montant du fonds de concours versé par la Commune de Tremblay-en-France est estimé à 31 920,00 euros.

ARTICLE 5.

Au vu des montants prévisionnels concernant la place Albert Thomas et correspondant aux travaux d'enfouissement du réseau de communications électroniques ou d'éclairage public relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Tremblay-en-France, le montant pris en charge par cette dernière est estimé à 110 000,00 euros TTC.

ARTICLE 6.

Au vu des montants prévisionnels concernant la Place Albert Thomas et correspondant aux dépenses afférentes à l'enfouissement du réseau d'éclairage public (mobilier non compris) financé par la Commune de Tremblay-en-France, le montant pris en charge par cette dernière est estimé à 55 000,00 euros TTC.

ARTICLE 7.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, la convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire relative aux travaux d'enfouissement des lignes électriques aériennes, supports du réseau de communications électroniques et d'éclairage public de la place Albert Thomas – Programme 2022 – à signer avec le SIGEIF.

ARTICLE 8.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention et tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Michel BODART, Monsieur Mohamed GHODBANE)

Procédure de déclaration d'un bien vacant sans maître au titre de l'article 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques - Incorporation dans le domaine privé de la commune de Tremblay-en-France du bien sis 35 bis rue Louis Eschard, 93290 Tremblay-en-France, parcelle AD 77

ARTICLE 1.

DECIDE l'incorporation dans le domaine privé de la commune de Tremblay-en-France de la parcelle cadastrée AD 77 sise 35 bis rue Louis Eschard à Tremblay-en-France, n'ayant pas de propriétaire connu et au droit de laquelle aucune taxe foncière sur les propriétés bâties n'a été acquittée sur les trois dernières années.

ARTICLE 2.

DIT que l'incorporation dudit bien décidée par le Conseil municipal, sera constatée par arrêté du Maire.

ARTICLE 3.

DIT que la présente délibération sera, en plus des mesures de publicité de droit commun, affichée sur site, transmise au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'aux services du Cadastre et des hypothèques.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

A l'unanimité

La séance est levée à 20h15,

Le Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed GHODBANE, Conseiller municipal

--oOo--

Le texte complet des délibérations du Conseil municipal mentionnées ci-dessus a été affiché à l'accueil de l'Hôtel de Ville à compter du 16 décembre 2021

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services,

Florence SPETH